

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 12 Avril 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILHI - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 7

Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY - C. MABANZA représentée par F. OGBI - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - L. HERGAUX représentée par D. ATIG - C. M' PIANA représentée par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI

Absent Excusé : 1

J. BORTOLI

Absents : 6

A. QAROUACH - Y. BOUKANTAR - S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIAREA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2018 - 0034 : Reprise et affectation du résultat 2017 du budget principal ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 en vigueur,

Vu le compte de gestion provisoire transmis par Madame la trésorière reprenant les éléments portant sur l'arrêt du compte de gestion « Ville » exercice 2017,

Vu Les états des restes à réaliser,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 9 avril 2018,

Considérant la nécessité de reprendre les résultats de l'exercice budgétaire 2017 constatés lors du vote du compte administratif,

Délibère et,

Article unique :

Décide de reprendre le résultat déficitaire de clôture 2017 de la section d'investissement - Budget Principal Ville, soit la somme de 16 162 398,62 € au compte D001 « Résultat d'investissement reporté » - dépenses - du budget 2018.

Décide d'affecter le résultat excédentaire de clôture 2017 de la section de fonctionnement – Budget Principal Ville, soit la somme de 2 251 569,16 € au besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget Principal Ville 2018.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Voix pour:24

Voix contre : 2 (K. OUKBI, A. LAMOTHE)

Absentions : 2 (S. GIBERT, C. M'PIANA)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

1 8 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité de :

1 8 AVR. 2018